lisme français. Combien de citoyens, jusqu'alors séparés de nous par des malentendus, par des préjugés, viendront désormais à notre cause, éclairés par les événements, conquis par notre inlassable propagande, séduits surtout par la cohérence et la netteté de nos efforts.

De plus en plus, en présence de la lâcheté générale, de l'abandon et de la désertion des grands principes, nous apparaissons comme le rempart du républicanisme, comme le vrai parti républicain lui-même, debout pour la défense des libertés ébranlées. Seuls nous poursuivons, sans trêve, la lutte contre le cléricalisme et le militarisme surexcités par des avantages partiels et passagers. Avec la démocratie ouvrière et paysanne serrée derrière nous, nous vaincrons.

Nous vaincrons pour sauver la pensée libre de la main-mise du clergé, pour sauver l'institution républicaine des agressions du sabre. Mais ce n'est là qu'un début : nous voulons vaincre aussi pour établir la justice sociale, l'égalité économique entre les citoyens de notre pays, la concorde entre les citoyens de tous les pays.

Notre devise est celle du prolétariat du monde : au-dessus des luttes de chaque jour, au dessus des conflits éphémères et des querelles mesquines de la politique, nous la dressons intangible : socialisation des moyens de production ; entente internationale des travailleurs. A tous ces réactions : capitalisté, religieuse, monarchique, aristocratique, militariste, nous déclarons la guerre !

REVUE SOCIALISTE

Autour de l'Affaire Dreyfus

Paris, 23 mars.

Le pourvoi formé par MM. Emile Zola et Perreux, contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine du 29 février qui les a condamnés respectivement à une année et quatre mois d'emprisonnement et à 3,000 fr. d'amende, vient d'être inscrit au rôle de la chambre criminelle de la Cour de cassation pour l'audience du 31 mars.

— Le conseil de l'Ordre des avocats s'est réuni, hier après-midi, selon sa coutume.

Mais, Me Rousse étant encore malade, le conseil a décidé qu'il ne s'occuperait pas d'affaires disciplinaires dans la séance de ce jour.

En conséquence, les affaires Barboux-Auffray et Demange, sur lesquelles le conseil devait statuer, ne viendront que mardi prochain.

En ce qui concerne Mes François Auffray et Barboux, on dit que le conseil de l'Ordre est disposé à prononcer une peine disciplinaire, le retrait de la plainte déposée par Me Jules Auffray n'atténuant en rien la faute commise par les deux avocats.

Me Demange, au contraire, ne serait, paraît-il, l'objet d'aucune répression, car la majorité des membres du conseil de l'Ordre estime que les conditions dans lesquelles il a communiqué à Me Lebori le dossier Dreyfus ne constituent pas un manquement au devoir professionnel.

LE CAS DE M. CRISPI

Rome, 23 mars.

La Chambre des Députés a discuté aujourd'hui les conclusions du rapport de la commission chargée d'étudier le cas de M. Crispi qui se serait compromis dans les affaires de la Banque de Naples.

La commission avait conclu à infliger à M. Crispi, la censure politique.

La Chambre a adopté l'ordre du jour du député Cartano approuvant les conclusions de la commission.

LE 1er MAI À LONDRES

Londres, 23 mars.

Une première réunion de socialistes de tous pays et de toutes écoles a été tenue, hier, au local du club communiste allemand de Tottenham street, en vue de préparer les manifestations du 1er mai. Les délégués appartenaient surtout aux groupes du Parti ouvrier indépendant, de la Fédération sociale démocratique de Londres des ouvriers du gaz, des syndicats des tailleurs allemands, des monteurs en bronze français, des trade-unions du Nord et des associations de mécaniciens.

Dès aujourd'hui, il est déjà arrêté que les manifestants se formeront en cortège le long du quai Victoria pour se rendre à Hyde park en traversant les voies élégantes du West End, et tenir le grand meeting dont l'ordre du jour final, rédigé et imprimé par avance, conclut à l'établissement légal de la journée de huit heures.

Les votes de nos représentants

Dans le scrutin sur la disjonction de l'amendement de M. Ricard au projet de loi sur les circonscriptions électorales, adopté par 285 voix contre 232.

Ont voté *pour* : MM. Achille Adam, Cochin, Coget Dansette, Fanien, Graux, Guillain, Joncart, Loyer, Le Gavrian, Michau, de Montalembert, Plichon, Rose, des Rotours, Siegfried-Mallez, Tailliandier, Weil-Mallez.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Carpentier, Risbourg, Defontaine, Dron, Evrard Félix, Guesde, Guillemin, Lepez, Lamendin, Sever,

N'a pas pris part au vote : M. Lemire.

Absents par congé : MM. Boudenoot, Hayez, Ribot, Dussaussoy.

DERNIÈRE HEURE

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Paris, 23 mars.

C'est pire qu'au Seize-Mai !

Aujourd'hui, la *Petite République* a été condamnée par le tribunal de la Seine à deux mille francs d'amende et cinq mille francs de dommages intérêts pour avoir accusé la Compagnie des mines du Pont-Pean, de ne pas prendre les précautions nécessaires en vue d'amener la sécurité de ses ouvriers !

Où allons-nous ?

TENTATIVE CRIMINELLE

Saumur 23 mars.

Des misérables restés inconnus ont déposé un bloc de bois sur une des aiguilles de la voie de Saulieu à Semur, aux abords de la gare de cette ville.

Heureusement, un employé aperçut le bloc et put le faire enlever avant l'arrivée du train. Sans cela, le fonctionnement de l'aiguille étant empêché, un deraillement était inévitable.

Les auteurs de cet acte criminel sont activement recherchés.

UNE CATASTROPHE. 20 NOYÉS

Tanger, 23 mars.

Au moment du passage d'une rivière, deux bateaux de l'armée marocaine ont chaviré.

Il y a eu 20 noyés.

M. ZOLA ET LES EXPERTS

Paris, 23 mars.

Le tribunal correctionnel de la Seine a renvoyé à une date indéterminée les débats du procès des experts en écriture contre M. Zola, ce dernier ayant fait appel du jugement de la 9e chambre qui s'est déclarée compétente.

SOLDATS EMPOISONNÉS

Toulon, 23 mars.

La plupart des soldats de la 2e compagnie du 3e régiment d'infanterie de marine se sont trouvés indisposés après avoir mangé du boudin.

Une soixantaine d'hommes ont été pris de vomissements et de diarrhée. Seize sont alités à l'infirmerie du régiment, mais hors de danger. Un seul homme, Vernier, est en danger de mort.

Une enquête judiciaire est ouverte.

LE STEAMER « VILLE DE ROME »

Palma, 23 mars,

Le steamer « Ville de Rome » a été inondé, par suite d'une forte voie d'eau et n'a pas sombré car il est encaissé entre les rochers.

Les passagers se sont sauvés à l'aide des cordages jetés du château de Mola.

Alger, 23 mars.

Le paquebot « Ville d'Alger » est parti de Marseille à 5 heures ce soir pour prendre à Port-Mahon les passagers et les dépêches de la « Ville de Rome. »

Catastrophe du Péage-de-Roussillon

Vienne, 23 mars.

L'affaire de la catastrophe du Péage-de-Roussillon a eu aujourd'hui son dénouement devant le tribunal correctionnel de Vienne.

Le tribunal correctionnel, après avoir rouvert les débats pour l'audition de 15 nouveaux témoins, a condamné Vogel, ex-bloqueur du poste de Clonas, et a mis hors de cause la Compagnie P.-L.-M.

L'ACTION SOCIALISTE

DANS LA RÉGION

A Lille

Samedi 26 mars, à 8 heures du soir, salle Juvenal, rue de Bavai, réunion publique et contradictoire, sous la présidence du citoyen BEAUREPAIRE, conseiller municipal, avec le concours des citoyens SEVER, député, et POULET, conseiller municipal.

Jaurès à Valenciennes

Le grand orateur l'homme qui, avec une énergie admirable, un talent hors ligne, défend la cause du prolétariat, le citoyen JAURES, donnera dimanche prochain 27 mars, à 3 heures, à l'Hippodrome de Valenciennes, une grande conférence.

Les candidats du Parti ouvrier dans les trois circonscriptions de Valenciennes, nos amis DAZET, avocat à la Cour d'appel, CAMELINAT, ancien député, et SELLE, maire de Denain, assisteront à cette réunion.

A Fretin

Dimanche 27 mars 1898, à 4 heures du soir, réunion des délégués des sections de la 5e circonscription, estaminet *Chrétien*, rue du Marais, à l'Ex-caporal tambour, pour la nomination de la commission électorale.

A 7 heures du soir, dans le même estaminet, conférence publique et contradictoire avec le concours du citoyen SAMSON, adjoint au Maire de Lille.

A St-Venant

Conférence publique et contradictoire, le dimanche 27 mars, à 5 heures du soir, salle Cordier Loir, avec le concours des citoyens AMIOT, secrétaire du groupe Lillersois et CHARLON, délégué du Comité fédéral.

A Flers-Bourg

Dimanche 27 mars, à *4 heures du soir*, salle Vincent Selosse, estaminet du Faisan Gris à *Flers-Bourg*, Grande Réunion publique et contradictoire, avec le concours des citoyens L. MARLE, rédacteur à l'*Egalité* et M. SERVAIS, délégué du Comité fédéral, sous la présidence du citoyen DECOCKC, adjoint au maire de Roubaix.

A Haubourdin

Dimanche 27 mars, à 6 h. du soir, estaminet Eloi Platel, réunion publique et contradictoire, sous la présidence du citoyen Léon DUMORTIER, conseiller municipal de Loos, avec le concours des citoyens H. GHESQUIERE, conseiller général et D. VANDAELE, délégué du Comité fédéral.

A Sin-le-Noble

Dimanche 27 mars, salle Martin à 6 heures du soir, réunion publique et contradictoire, avec le concours des citoyens GOSSELIN, MOCHÉ, FRANÇOIS et LEFEBVRE.

A Faches-Thumesnil

Dimanche 27 mars, à 7 h. du soir, salle Henri Vincent, réunion publique et contradictoire, avec le concours des citoyens DUPIED, conseiller général ; FERRAND, délégué du Comité Fédéral, et BAILLEUL, conseiller municipal de Roubaix.

A Emmerin

Dimanche 27 mars, à 7 heures du soir, à la Maison du Peuple, estaminet Crespel, réunion publique et contradictoire, sous la présidence du citoyen CUVELIER, conseiller municipal de Loos, avec le concours des citoyens H. GHESQUIERE, conseiller général, adjoint au maire de Lille, et B. FRANC, délégué du Comité fédéral.

A Guarbecques

Conférence publique et contradictoire, le dimanche 27 mars, à 2 heures 1/2 du soir, cabaret Quembez Wallard, sous la présidence du citoyen AMIOT, avec le concours du citoyen CHARLON délégué du Comité fédéral.

A Saint-Hilaire Cottes

Dimanche 27 mars, à 4 heures 1/2 du soir, cabaret [illegible], réunion publique et contradictoire avec le concours assuré des citoyens MERLIN, candidat du Parti ouvrier, et BAUDOU, secrétaire, adjoint au maire de Lille.

Le député de la circonscription sera invité par lettre recommandée à venir rendre compte de son mandat.

A Lille

Lundi 28 mars, à 8 h. du soir, estaminet de Versailles, rue de Poids, réunion publique et contradictoire, sous la présidence du citoyen GOUDIN, conseiller municipal, avec le concours des citoyens DELORY, maire de Lille, et SEVER, député.

CHRONIQUE THÉATRALE

UNE PREMIERE A LILLE

M. Montfort prépare la représentation d'une opérette inédite en 3 actes, *Effets de lune*, paroles de M. St Jean, musique de M. Edmond Roger.

Cette œuvre nouvelle sera interprétée par Mlle Marcelle Olivier (la princesse Christine de Blagnac), Mmes Romain (Jozette), Arnal (Scholastique), MM. Malet (le troubadour Cassarto), Sempé (le prince Almanzor), Blondeau (le capitoul Pinsaguel), Letellier (Bourrassol), Romain (le capitoul Cornebarrieu).

Tous ces noms de personnages vous ont un vague parfum de cassoulet toulousain qui, à lui seul, met en joie...

La salle du Grand Théâtre sera certainement comble pour cette représentation, car tous les habitués du Théâtre et les nombreux amis du père Letellier tiendront à témoigner leur sympathie à cet artiste de talent qui n'a jamais refusé son gracieux concours pour tous les concerts de bienfaisance donnés à Lille.

Toute personne, qui prendra sa place au bureau de location, aura droit à un billet de tombola de la Société des artistes dramatiques.

Au sujet de cette tombola, disons que le tirage aura lieu dans les premiers jours d'avril *au plus tard*. Tous les lots, et ils sont nombreux, sont exposés au foyer du Théâtre.

Les élections législatives

Un congrès de l'alliance *Croix-Echo Dépêche* a été tenu hier, mercredi, au Grand-Hôtel, à l'effet de désigner un candidat pour la 5e circonscription de Lille.

C'est M. Delaune, de Seclin, qui malgré ses répugnances premières, a accepté d'être le candidat de la triple alliance cléricale, opportuniste et réactionnaire.

Chute dans une cave

Hier, dans l'après midi un sieur Severt Lethiers, maçon, âgé de 33 ans, travaillant à Hellemes pour le compte de MM. Noppe frères, est tombé dans une cave emportant un chargement de briques.

Dans sa chûte, cet ouvrier s'est fracturé le genou. Il a été transporté à l'hôpital St-Sauveur, après avoir reçu les soins du M. le docteur Bierant.

Tombola de bienfaisance

Les organisateurs de la tombola au profit de M. G. Nazé informent les personnes qui ont bien voulu se charger du placement des billets que les carnets qui les possèdent encore devront être remis chez M. Hector Obry rue de Paris, 287, avant le 28 courant. — Passé ce délai, ces carnets seront considérés comme vendus.

Monument Desrousseaux

Nous rappelons que c'est ce soir Jeudi, à 9 heures, qu'aura lieu au café Bulens, boulevard de la Liberté, salle du premier étage la réunion pu seront examinés les différents projets pour l'organisation d'une fête dont le produit est destiné à s'ajouter aux sommes déjà réunies par le comité officiel du monument Desrousseaux.

Les vols à la gare

Depuis un mois, de nombreux vols de colis avaient été constatés aux messageries de la grande vitesse, à la gare de Lille, et l'enquête de la police n'avait donné aucun résultat.

Mais, hier, un fripier de la rue de Juliers, M. Leclercq, se présentait au commissariat du 6e arrondissement et déclarait qu'un de ses homonymes, demeurant rue du Vieux Faubourg, cour des Blues, lui avait offert diverses marchandises paraissant être celles volées à la gare et dont la description lui avait été remise.

Ce dernier, appelé aussitôt au commissariat, déclara que son beau-père, nommé Auguste Besson, demeurant avec lui, était l'auteur des vols commis aux messageries de la gare.

Besson était chargé, par divers négociants de retirer des colis, et lorsqu'il en prenait livraison il profitait de l'inattention des employés pour enlever un ou deux paquets en plus de ceux qui lui étaient destinés.

Besson et son gendre seront déférés au parquet ce matin.

A la correctionnelle

Rôle peu chargé à l'audience d'hier : quelques affaires de mendicité, ivresse et dont plusieurs ont été remises.

Les arrestations à Lille

Pendant le mois de février dernier, la police de Lille a procédé à cent seize arrestations : 37 personnes ont été arrêtées pour vols, 17 pour vagabondage, 11 pour mendicité.

Les autres arrestations ont été opérées, en vertu de mandats divers, savoir : mandats d'amener, 3 ; contrainte par corps, 11 ; extraits de jugement de simple police, 37.

Union artistique du Nord

Ouverture de l'Exposition internationale de peinture, le dimanche 27 mars de 9 h. du matin à 6 h. du soir, rue Négrier, 36 ter, à Lille.

Cette exposition sera ouverte du 27 mars au 10 mai.

Cadeau sans effort

Voilà vingt ans et plus, nous nous creusâmes la tête
Pour joindre des présents à nos souhaits de fête,
Très facile aujourd'hui de choisir un cadeau,
Car on est sûr de plaire en offrant du *Congo*,
Douairière de Z..., au savonnier Vassier,

La crèche de la place Déliot

La crèche de la place Déliot devant s'ouvrir lundi 4 avril prochain, de 5 heures à 8 heures du soir, les mères qui voudraient confier leurs enfants à soigner à cette crèche, sont invitées à se faire inscrire à partir d'aujourd'hui jeudi 24 mars à Mme Beruyvere, directrice, place Déliot, 5.

DANS LE MONDE CLÉRICAL

LILLOIS

Quoqu'il soit contraire à nos habitudes de tenir compte des lettres anonymes qui nous sont adressées, nous croyons devoir publier la suivante car elle contient de très judicieuses réflexions et ne vise, d'autre part, aucune personnalité :

Lille, le 22 mars.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre journal de mardi, je lis la lettre que vous adresse M. de X...

Sospitre, en dehors du regret des billets bleus qu'il a dû débourser pour son fils, est une longue suite de jérémiades contre la bande de vauriens de has agiotage qui infeste la ville de Lille.

Evidemment, ces « gens-là » sont peu intéressants, mais ils ont leur rôle social.

Mais croyez-vous beaucoup plus intéressants ces fils de bourgeois, ces viveurs qui éprouvent le besoin de faire parade *des louis de papa* que lui, de son côté, les a gagnés comment ? souvent dans la spéculation même ou en agiotant et en pressurant à l'excès le pauvre peuple.

Oh ne les plaignez pas tant que cela ; votre journal est d'ailleurs l'organe des humbles et ceux-ci ne peuvent que se réjouir de la chute de ces ceux qui, soit par ambition démesurée, soit pour assouvir leurs passions féminines et se vautrer dans des orgies nocturnes, cherchent à jeter non seulement à la Bourse — tout en ne ayant souvent pas leurs différences — mais jusqu'encore dans les cercles des sommes immenses.

Ce jeu est un mal social nécessaire, l'horizon limite son rôle utile et indispensable dans la société, car sans ces deux éléments diffuseurs, la bourse serait bientôt monopolisée au profit d'un nombre très limité de familles.

Je conclurai en disant que dans le tourbillon de la vie et des affaires, les chutes sont périodiques et fatales. Elles sont d'autant plus retentissantes que les victimes ont occupé une situation élevée dans l'échelle sociale.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations empressées.

Signé : VOX POPULI.

Cette lettre appelle quelques réflexions.

Nous n'avons pas plus défendu, ici, les « viveurs » que flagelle notre correspondant, que nous ne voulons soutenir les « sangsues » collées à leur bourse !

Ceci est de notoriété.

D'autre part, et contrairement à notre correspondant, nous ne considérons pas le jeu comme un mal social *nécessaire*.

C'est un mal *fatal* dans la société capitaliste et qui ne disparaîtra qu'avec celle-ci.

Quant aux malheureux dévoyés qui tombent, nous voulons qu'on nous laisse les plaindre, quelques torts qu'ils aient eus à notre égard, ou envers la classe des humbles dont nous sommes fier d'être l'organe.

Et nos amis, nos lecteurs pensent comme nous, car elle est pleine de compassion et de générosité l'âme de ce peuple que les orgueilleux d'aujourd'hui, — les meurtris de demain peut-être ! — bafouent, insultent et vilipendent.

C'est, d'ailleurs, en nous inspirant de ses sentiments, que nous avons raconté la malheureuse aventure de [illegible]

Il nous était si facile de [illegible] précis !...

Et il nous serait si facile d'ouvrir d'autres plaies, à côté de celle-ci qui longtemps saignera, dans si grand nombre de familles du Nord !

Mais le rôle de « bourreau » ne nous convient pas.

Nous luttons pour l'Idée, sans autre arme que la Raison.

LILLE

A PROPOS DE BRUTES

Que la *Croix* essaye de tirer, pour les satisfactions de sa haine contre les socialistes le meilleur parti de la très fâcheuse blessure reçue, le soir de la Mi-Carême, par un de ses collaborateurs dont, maintes fois, nous avons pu apprécier le « bon garçonnisme », c'est de jeu ; mais elle dépasse vraiment la mesure en jetant le contenu de son encrier à notre tête, comme si nous avions cherché à excuser l'acte dont elle se plaint !

Nous avons toujours énergiquement réprouvé les violences, les brutalités, les agressions individuelles ou collectives et nous sommes certain que l'immense majorité de nos amis pense comme nous, à cet égard.

De tels procédés, nous le répétons ne sont pas dignes de socialistes conscients, mais ils s'excusent quelquefois par les provocations qui les ont amenés.

Que le rédacteur de la *Croix* ait été victime d'une déplorable confusion, nous en sommes persuadé, mais n'a-t-il pas payé pour des coreligionnaires trop ardents, trop zélés, trop enflammés ?

La *Croix* ne daigne même pas se poser cette interrogation. Une occasion de vituperer et d'anathématiser lui ayant été fournie par un déplorable concours de circonstances, elle la saisit au bond et s'en sert sa dague !

Mais, ô comble, c'est nous qui écopons ! On nous classe parmi « les brutes » de la Société !

Le Linnée de la *Croix*, en s'enflammant de la sorte, ignorait, sans doute que dans son entourage, il est des gens tout aussi peu aimènes et patients que chez nous.

Le Monsieur Fauvarque de Roubaix qui, mardi attendait au coin d'une rue notre collaborateur Bailleu pour le frapper, n'est il pas un échantillon des brutes cléricales ?

Et les ignobles vandales qui, lors du Congrès ouvrier, se livrèrent aux plus révoltants excès, à Lille assommant de paisibles citoyens et brisant vitres et glaces d'où venaient-ils, ceux-là ?

Qui donc la veille même de la Mi-Carême, par une note tendancieuse, essayait de jeter, dans les esprits le trouble, la crainte ou la haine, appelant ainsi des représailles ?

Non. — et tous les gens de bonne foi en conviendront avec nous, — le Parti socialiste ne se fait jamais provocateur.

Il suit la ligne droite vers son but ; mais si on l'injurie on le nargue, on le blesse, on le frappe, on le siffle, quoi d'étonnant que certain de ses soldats à l'épiderme chatouilleux, à l'oreille sensible au regard soupçonneux, sorte du rang avec la conscience, — fausse à vrai dire, — de faire respecter lui même et ses amis ?

L'article de la *Croix* sur les « Brutes de la Société » pourrait nous suggérer bien d'autres réflexions tout aussi justes ; mais nous aimons mieux en rester là, persuadé que notre parti n'a pas à se défendre autrement contre des imputations beaucoup plus ridicules que malveillantes.

Puisse seulement, M. Georges Cieren, la victime de la Mi-Carême et des excitations de ses amis, recouvrer bientôt la santé.

C'est un vœu sincère que nous formulons.

Disparition de M. Brouillard

Les nouvelles recherches faites hier dans la Deûle n'ont pas encore amené la découverte du cadavre de M. Brouillard.

On croit, à la sûreté, que ce brouillard se serait suicidé. Nous savons, en effet, que deux personnes qui se trouvaient sur le car partant de Canteleu à 9 h. 35 du soir, le jour du mardi gras, ont déclaré, il y a trois jours seulement, qu'un vieillard répondant au signalement de M. Brouillard, était descendu du car, près le jardin Vauban et s'était aussitôt précipité dans le canal.

On comprendra combien l'attitude de ces deux témoins est étrange. Ils suivent des yeux un vieillard qui va se jeter à l'eau ; ils le voient s'élancer dans le canal et ils ne daignent même pas en prévenir les autres voyageurs ni la police.

En admettant que les deux personnes en question n'aient pas eu le courage de se porter au secours de M. Brouillard bien qu'ils eussent à leur portée des accessoires de sauvetage, il y avait dans le tramway d'autres voyageurs, notamment un soldat, qui n'aurait pas manqué à leur devoir.

Enfin, ce qui paraît bien extraordinaire, c'est que la disparition de M. Brouillard, ayant été relatée par tous les journaux, le 26 février, et son signalement ayant été publié, ces deux témoins aient attendu près d'un mois pour faire leur déclaration à la police.

Ajoutons que M. Brouillard était dans une situation aisée, possédant une rente de 6,000 fr., et que, dans sa famille, on ne croit pas à un suicide, mais plutôt à un guet-apens.

UNIVERSITÉ DE LILLE

Faculté des Lettres

Aujourd'hui jeudi 24 mars, à 2 heures du soir, au grand amphithéâtre de la faculté des Lettres de l'Université de Lille, 25, rue Gauthier de Châtillon, cours public de science de l'éducation de M. Lefèvre professeur.

Sujet : De l'éducation dans la famille.

Toute personne peut assister à ce cours sans avoir à remplir aucune formalité.

***

Aujourd'hui jeudi 24 mars, à 3 h. 1/2 du soir à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille, 25, rue Gauthier de Châtillon, cours de géographie de M. Ardaillon, professeur. « La Méditerranée et les mers qui en dépendent ; les pays méditerranéens de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie. »

La conférence est publique.

Le bénéfice de M. Letellier

La représentation au bénéfice de M. Letellier, premier comique de notre grande scène, est fixée à demain vendredi 25 mars.

Le programme comprendra : *Miss Hélyette*, operette, et le *Dindon*, vaudeville.

27

LA FILLE DU SUPPLICIÉ

ROMAN TRAGIQUE

(1870-1871)

PAR

Albert GOULLÉ

DEUXIÈME PARTIE

LA VEUVE DU GUILLOTINÉ

— Ah l'on a bien fait la fille Lassave... On a eu tort, fit Fourcel.

— D'autant plus tort que vous aviez assuré à la mère que Joséphe n'était pas recherchée, qu'elle ne courait aucun risque, et que j'avais appuyé votre affirmation, dit Plouhardec.

— Le mal, je pense, n'est pas très grand.

— Comment, pas grand ! s'écria le marin. C'est sur notre parole que Mme Nina fait avertir sa fille qu'elle peut sans danger rentrer à la maison. Elle rentre et quelques heures après la police arrive et l'emmène. C'est tout simplement un guet-apens.

— Vous étiez de bonne foi, n'est-ce pas ? Eh bien, moi aussi. Nous avons été les premiers trompés. Le guet-apens n'est, par conséquent, pas notre œuvre.

— Vous avez la conscience accommodante, vous !

— L'homme raisonnable ne s'étonne pas ni ne s'indigne d'un fait accompli. Pour son instruction, il en cherche la cause, et quand il ne la trouve pas, comme quand il la trouve, il examine quelles conséquences en dériveront, avantageuses ou désavantageuses pour lui.

— Dans le cas présent, l'avantage...

— Vous ne le voyez pas ? Mais il vous crève les yeux !

— Vous qui n'avez pas les yeux crevés, expliquez-le moi.

— Rien n'est plus clair. Nous nous mettons en campagne ; vous, ostensiblement, moi en arrière plan. Vous demandez à voir la demoiselle, et à témoigner de son innocence. Vous êtes gentilhomme, vous êtes officier, on vous écoutera. Vous obtiendrez sa mise en liberté, en ayant soin qu'elle sache votre dévouée intervention, et elle sera liée à vous par le lacet solide et soyeux de la reconnaissance.

« Ingrat ! j'ai agi pour avancer vos affaires d'amour et vous accourez chez moi la colère dans les yeux ! Vous ne vous souvenez déjà plus qu'il y a quarante-huit heures je vous ai sauvé des mains de votre ennemi et délivré du même coup d'un dangereux rival.

— A vous entendre, vous avez toujours l'apparence d'avoir raison, et pourtant je sais bien, moi, que vous avez tort.

— Alors, vous n'adoptez pas mon avis. Vous ne croyez pas qu'il faille que nous nous employions à la libération de votre belle ?

— Je ne vous dis pas ça !

— Alors, qu'est-ce que vous dites ?

La première démarche du membre du Conseil d'Etat et du marin leur apprit que la police, déroutée par les désapprobations de haut lieu et les réclamations qui s'élevaient de tous côtés, s'était très facilement laissé dessaisir de l'enquête sur le « complot de l'Odéon ». Le parquet en était désormais chargé.

Dans les périodes de dictature, on voit, grouillant du même zèle de bien servir le maître afin de mériter son amitié fructueuse, la magistrature, l'armée et la police, en perpétuel conflit.

La soldatesque prétend au pouvoir judiciaire par ses conseils de guerre, ses cours martiales, ses pelotons d'exécution, et au pouvoir policier par sa gendarmerie. La police prétend au pouvoir militaire par ses argousins armés de revolvers, de fusils et de sabres, et au pouvoir judiciaire par ses commissaires tranchant tantôt du juge d'instruction, tantôt du juge correctionnel.

La justiciaille passe son temps à défendre, contre l'empiètement des uns et des autres, son domaine.

Pour l'affaire de l'Odéon, le gouvernement s'était d'abord proposé de se passer des minutiers du Code. On arrangerait cela administrativement. On empoignerait chez eux les gens suspects et on les porterait qui à Lambessa, qui à Cayenne.

Mais le prétendu attentat était si peu démontré, les inculpés étaient en nombre si excessif et choisis si à l'aventure, que l'on n'arrivait pas à constituer un noyau d'auteurs principaux du crime. Pour comble, les arrêtés de la première heure étaient tous des bonapartistes avérés, venus sur le parcours du cortège impérial pour acclamer l'empereur.

Des plaintes en dénonciation calomnieuse, en abus du pouvoir, en séquestration arbitraire furent adressées au Parquet ; les tribunaux civils furent saisis de revendications, de réclamations de créanciers.

L'enchevêtrement de la politique et des intérêts privés devenait chaque jour plus inextricable.

En un mot, l'insuffisance juridique de la Préfecture fut si flagrante, que l'on décida en conseil des ministres d'appeler le Palais de Justice à l'aide.

Les magistrats en robe, tout heureux de l'aubaine, eurent pour préoccupation principale de s'en faire une sorte de revanche contre les outrecuidants de la police.

Dans le cas de Joséphe Lassave, le rapport ne relevait nul acte délictueux. Etre la fille de Nina Lassave et la servante d'un estaminet borgne pouvait être une présomption fâcheuse, mais au moins fallait-il qu'il y eût délit commis.

Quand elle comparut devant M. le juge d'instruction Lincheux, celui-ci lui demanda :

— Pourquoi avez-vous pendant deux jours et deux nuits déserté le domicile maternel ? Vous vous attendiez donc à être arrêtée ?

— Oui, monsieur.

— Cela prouve que vous vous saviez criminelle.

— Non pas. Mais j'avais assisté à l'arrestation de M. Louis Béru et je venais de voir de quelle scélératesse sont capables certains hommes, quand on a eu la malchance de leur déplaire.

— De quels hommes parlez-vous ?

— De M. Tourcel-du-Houley et d'un officier de marine, M. le baron de Plouhardec.

— Vous dites là des paroles graves.

Un huissier en livrée à ce moment vint remettre au juge une carte.

— Le sieur Louis Béru, continua M. Lincheux, est accusé d'avoir été l'instigateur du complot contre leurs majestés l'empereur et l'impératrice.

— Loin qu'il en fût l'instigateur, il n'en faisait pas même partie, il déconseillait ses amis de s'y joindre.

— Pourquoi ?

— Parce qu'il soupçonnait ce que la suite a montré, à savoir que c'était une affaire menée par la police.

— Comment se faisait-il que vous l'accompagniez dans ce café où il proféra des cris séditieux.

— Monsieur, permettez-moi de vous répéter ce que j'ai dit dans un autre interrogatoire. M. de Plouhardec me poursuit de ses assiduités que je repousse ; il s'est vengé de mon mauvais accueil en faisant incarcérer M. Louis Béru et en me dénonçant comme complice d'un complot auquel M. Béru est étranger... Maintenant je n'ajouterait pas un seul mot jusqu'à ce M. de Plouhardec ait été interrogé en ma présence ainsi que M. du Houley.

Le juge sonna.

— Introduisez, dit-il à l'huissier. La personne de qui vous m'avez apporté la carte.

Le baron Pierre de Plouhardec entra.

Le magistrat observait le visage de la prévenue.

Elle ne parut pas déconcertée, mais plutôt contente.

— Vous connaissez cette fille ? demanda-t-il à l'arrivant.

— Oui, monsieur, c'est Mlle Joséphe Lassave.

— Que savez-vous sur son compte ?

— Rien du tout qui motive son incarcération.

— Mais elle vous accuse de l'avoir fait arrêter.

— Elle se trompe. Je vous ai demandé audience pour témoigner en sa faveur.

— Que dites-vous à cela, fille Lassave ?

— Je dis que M. de Plouhardec joue double jeu, et que je me méfie d'une bienveillance derrière laquelle il y a une arrière pensée.